

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICAUD

Séance du mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Micaud, se sont réunis à 20h30 à la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Maire le cinq mars conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BOSSON-DUFOUR Anne, REGNAUDIN Céline, SIVIGNON Aurélie

Mrs DEBARNOT Stéphane, LAGRANGE Rémy, LATOUR Jacky, LUSSIAUD Marc, ROZE André, TILLEROT Michel

EXCUSES :

Mme CHEVROT Nathalie qui donne son pouvoir à Monsieur Marc Lussiaud.

M CIRON Sébastien

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M DEBARNOT se propose de remplir cette fonction.

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2023 :

Le procès- verbal de la réunion du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-Délibération autorisant la Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget:

Achat d'un microtracteur : 41400 euros TTC. Paiement à réaliser à l'entreprise Badet.

Mis en place d'un lampadaire solaire (près du cimetière) :4104,09 euros. Paiement au SYDESL.

=>Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3-Délibération autorisant le versement par la CUCM du fond de concours investissement pour les travaux réalisés en 2023 :

La CUCM propose le versement de la subvention concernant les travaux effectués par l'entreprise Lambert aux lieux-dits les Crottes et Dieulegard (remise en état des chemins).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.